

Les syndicats chrétiens de la Suisse en 1915

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **8 (1916)**

Heft 9

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une somme totale de 391,706 francs fut payée pour les secours de chômage, de voyage, de déménagement et de nécessité, *) donc le 25,7 pour cent des dépenses effectuées.

Un peu moins des trois cinquièmes des recettes furent dépensées pour secourir les membres dans les divers cas de besoins qui sont aujourd'hui inévitables dans la vie de l'ouvrier, soit au total 942,983 francs ou le 58,3 pour cent.

La somme de 551,277 francs, plus de la moitié de ce montant, a été payée pour secours de maladie, d'invalidité et de décès. Et de cette somme même, 186,824 francs, furent versés par la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, et 183,107 francs par le Typographenbund; ces deux organisations ont versé ensemble 369,931 francs ou le 67,1 pour cent de la somme totale dépensée par toutes les fédérations pour ces services de secours.

Pour le secours de maladie, on a dépensé, en 1915, environ 22,000 francs de moins que pendant l'année 1914. Cette diminution résulte surtout de la réduction du secours de maladie par le Typographenbund, qui a ainsi économisé 23,000 francs afin d'avoir plus d'argent à sa disposition pour secourir ses chômeurs. En comparaison de l'année 1914, le Typographenbund dépensa, en 1915, 32,000 francs de moins pour secours de maladie. Mais, dans la plupart des fédérations qui possèdent ce service, on constate une petite augmentation des dépenses pour le secours de maladie.

Les dépenses pour les secours de grèves et de repréailles, ainsi que pour l'assistance judiciaire, que l'on peut comprendre dans les dépenses de lutte, sont, en 1915, de 61,508 francs ou le 4 pour cent des dépenses totales, à l'encontre de 749,655 francs ou le 31,5 pour cent pendant l'année précédente. Il faut cependant remarquer qu'à cet égard l'année 1914 peut être considérée comme détenant le record, et que parmi les dépenses pour grèves le 80 pour cent incombe au lock-out des ouvriers horlogers dans le Leberberg.

Des 51,606 francs qui furent dépensés en 1915 pour les grèves, la Fédération des ouvriers relieurs y participe pour 32,286 francs; et les fédérations des ouvriers du commerce et des transports et de l'alimentation chacune avec environ 8000 fr. Les dépenses des autres organisations sont très minimes. Cependant, ça n'empêche pas ces fédé-

*) Nous faisons remarquer qu'à l'encontre des chiffres publiés précédemment, les données de la Fédération des typographes de la Suisse romande manquent dans cette énumération, parce qu'en 1915 cette organisation n'appartenait pas encore à l'Union suisse des fédérations syndicales. Dans un article précédent, paru dans la *Revue syndicale*, nous n'avons également pas mentionné le secours de déménagement que l'on ne peut pas compter avec le secours de chômage.

rations d'avoir entrepris des mouvements de salaires. Dans l'un des prochains numéros, nous donnerons de plus amples renseignements sur les mouvements de salaires en publiant une statistique détaillée. La lutte est souvent inévitable, mais celui qui considère le mouvement syndical comme une lutte de classe et non la lutte comme but suprême, conviendra sans doute que des succès sont plus vite obtenus sur le terrain des conditions de salaire et de travail en suivant la voie des pourparlers et des ententes, mais à condition que ces ententes résultent d'une bonne et solide organisation syndicale.

C'est pour maintenir et développer l'organisation que les autres dépenses ont été faites, en ce qui concerne la presse syndicale pour la propagande et l'administration. Ces services ont demandé une somme totale de 511,857 francs ou le 33,6 pour cent de toutes les dépenses. Il est bon de préciser cependant que dans ce montant sont compris les frais pour les mouvements terminés sans grève, car nous ne pouvions pas les séparer des autres dépenses. En outre, cette somme comprend encore, à part les frais d'administration proprement dits, les dépenses pour les bureaux de placement, les statistiques de salaires et autres travaux. Les dépenses pour l'administration même comprennent, à part les dépenses pour le matériel, les frais pour l'entretien de 16 secrétariats centraux et de 24 secrétariats locaux.

Les dépenses totales ont diminué, en comparaison de 1914, de 861,144 francs, et de 303,045 francs comparées à 1913. L'année 1914 est sous tous les rapports, pour ce qui concerne les secours de grève et de nécessité, une période tout à fait exceptionnelle.

Le bilan du mouvement en général nous fait constater pour 1915 un excédent de recettes de 94,340 francs. L'année 1914 nous avait apporté une diminution de fortune de 451,305 francs; cette fortune totale des 19 fédérations est remontée à la fin de l'année 1915 à 3,639,940 fr., dont 730,893 francs appartiennent aux sections.



Les syndicats chrétiens de la Suisse en 1915

Un compte rendu sur la situation de l'Union des syndicats chrétiens pendant l'année écoulée a été publié dans quatre numéros du *Gewerkschafter*. Comme toutes les organisations ouvrières, les syndicats chrétiens ont aussi fortement souffert ensuite de la guerre; les résultats ont été si désastreux, qu'aucun renseignement n'a été donné sur le mouvement des membres, ces chiffres sont tenus secrets.

L'Union des syndicats chrétiens a reçu un renfort en 1915 par l'adhésion du Syndicat des imprimeurs, pour lequel le rapport fait de la propagande, c'est-à-dire que l'on veut protéger les tendances séparatistes parmi certains éléments des ouvriers imprimeurs, chose qui est, au point de vue syndical, une manière d'agir fort douteuse. Les fédérations des ouvriers du bâtiment et des relieurs prétendent enregistrer une augmentation de l'effectif de leurs membres.

Ce n'est guère que d'après le rapport financier que l'on peut tirer des conclusions sur la force ou la faiblesse des syndicats chrétiens. On constate ce qui suit :

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.	Fortune Fr.
Ouvriers sur bois	8,560.10	15,712.53	31,911.66
Ouvriers sur métaux	3,002.64	3,231.57	13,094.38
Ouvriers du textile	4,398.08	2,621.68	8,544.39
Ouvriers du bâtiment.	1,517.14	1,407.10	7,260.74
Peintres	2,853.77	2,310.08	16,887.99
Relieurs.	1,519.85	1,866.—	4,962.70
Tailleurs	1,806.76	1,271.30	2,979.91
Professions mixtes	1,387.25	1,745.92	2,171.32
Imprimeurs	8,241.37	10,025.72	30,000.—
Total	33,286.96	40,181.90	117,813.09

On ne peut pas constater d'après ce compte rendu si ces recettes se composent seulement des cotisations des membres ou si elles comprennent encore différents autres postes. Admettons le premier cas ; si nous calculons une cotisation moyenne de 40 centimes par semaine et une cotisation annuelle de 20 francs par membre, nous ne trouvons qu'un total de 1664 membres et des effectifs très minimes pour chaque organisation.

Une somme de dépenses de fr. 19,746.05 incombe aux institutions de secours ; pour le chômage, un montant de fr. 13,389.90 a été versé ; en outre, fr. 3938.05 figurent pour les secours de guerre et de nécessité, fr. 1664.80 pour les grèves et fr. 753.80 pour les autres secours.

Le rapport mentionne comme mouvements de salaire la grève des menuisiers à Zurich et les mouvements des relieurs dans toute la Suisse, des ouvriers sur bois à Bâle, des peintres à St-Gall et des ouvriers travaillant à la correction du Rhin.



La Commission syndicale suisse à Olten

Le 15 septembre, la *Commission syndicale suisse* s'est réunie à Olten, à la Maison du Peuple, pour prendre d'importantes décisions. Dix-sept fédérations étaient représentées par 20 délégués ; en outre, sept délégués représentaient le Comité fédéral et d'autres organisations. Le principal point à l'ordre du jour était *l'élection d'un secrétaire de l'Union des fédérations syndicales*, comme successeur du camarade A. Huggler. Il s'agissait

également d'examiner la convocation d'un congrès international des fédérations syndicales.

En son temps, on avait proposé comme secrétaire de l'Union des fédérations syndicales, le camarade Schneeberger, président du Comité fédéral et secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers. Une communication avait du reste été publiée dans la presse à ce sujet. Un fort mouvement d'opposition se fit jour contre cette proposition dans la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers, qui ne tenait pas à se priver des services de O. Schneeberger, si bien que ce plan échoua. La Commission syndicale, sur la proposition de son bureau, procéda alors, à l'unanimité à la nomination du camarade *Charles Dürr*, actuellement secrétaire de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers. Comme complément à cette élection, une proposition des délégués du mouvement syndical de la Suisse romande, demandant l'examen par le Comité fédéral de la nomination éventuelle d'un secrétaire, dont la langue maternelle serait le français, fut acceptée à l'unanimité également. Du reste, c'est déjà dans ce sens que le Comité fédéral avait envisagé la nomination de Dürr.

Pour ce qui concerne la *convocation d'un Congrès international des fédérations syndicales*, deux requêtes furent présentées : une de l'Union italienne des fédérations syndicales, invitant l'Union suisse des fédérations syndicales à convoquer un congrès international ; l'autre, du secrétaire de l'Union internationale des fédérations syndicales, Karl Legien, à Berlin, qui demandait également à l'Union suisse des fédérations syndicales si elle était prête à faire les préparatifs nécessaires pour la convocation d'un congrès international en Suisse. La requête des camarades italiens ne fut pas acceptée, parce qu'en procédant ainsi, sans le consentement de l'Union internationale des fédérations syndicales, qui n'a pas cessé d'exister, on créerait de nouveaux conflits. La deuxième requête fut acceptée quoique personne n'ignore qu'en ce moment un congrès international des fédérations syndicales, méritant vraiment ce nom, est pour ainsi dire impossible ; il est certain que des groupements ne pourront pas se faire représenter, tandis que d'autres ne le voudront pas. Ce congrès ne sera sans doute, comme ce fut le cas de toutes les réunions de ce genre pendant la guerre, qu'une simple conférence. Mais les syndicats suisses veulent prouver leur bonne volonté à aider de tout leur pouvoir le rétablissement de l'Internationale syndicale en acceptant la convocation de ce congrès.

La Commission syndicale s'occupa encore de la question de l'adhésion des sections des chemins, appartenant à l'Union des fédérations syn-